



Projet d'installation solaire à

Nantheuil, en Dordogne (24)

Notre projet agrivoltaïque des Jassonnies couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme solaire d'une capacité de production de 11 MWc, qui produirait environ 16,3 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 7 300 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an).

Totalement en phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques d'une exploitation agricole locale destinée à la production de vaches allaitantes. Le site du projet est actuellement pâturé de façon extensive par les bovins, selon un principe de pâturage tournant dynamique qui sera maintenu et renforcé avec le projet agrivoltaïque. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur de petits espaces et à optimiser la gestion des pâtures en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Les études environnementales se sont achevées en juillet 2025. Les inventaires réalisés lors des études d'impact ont permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques et floristiques. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'avifaune et aux chiroptères. L'ensemble des zones à forts enjeux a été évité dans notre conception finale.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté aux élus de Nantheuil. Les études environnementales ont débuté après avoir recueilli leur avis favorable quant à l'étude d'un projet agrivoltaïque. Le projet devrait également être intégré en grande partie aux zones d'accélération EnR prévue dans la loi AER.

Nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire au cours du premier trimestre de 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée courant 2026 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS

**16 290 MWh**

d'électricité produite chaque année

**11,01 MWc**

de puissance maximale

**7 300**

personnes approvisionnées chaque année (équivalent)

**21**

hectares de superficie clôturée

**4 200**tonnes de CO₂ évitées chaque année (estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse philippe.perez@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence.

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT PRÉLIMINAIRE



Projet de ferme solaire des Jassonnies, à Nantheuil

Après la réalisation des études environnementales, nous projetons l'implantation suivante, qui sera éventuellement amenée à évoluer avec les recommandations issues des consultations publiques ou des retours des services instructeurs.

Le projet se veut exemplaire en termes d'agrivoltaïsme et servir de référence aux futurs projets dans le département de la Dordogne.



Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau bovin en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation.



Évitement des zones humides floristiques

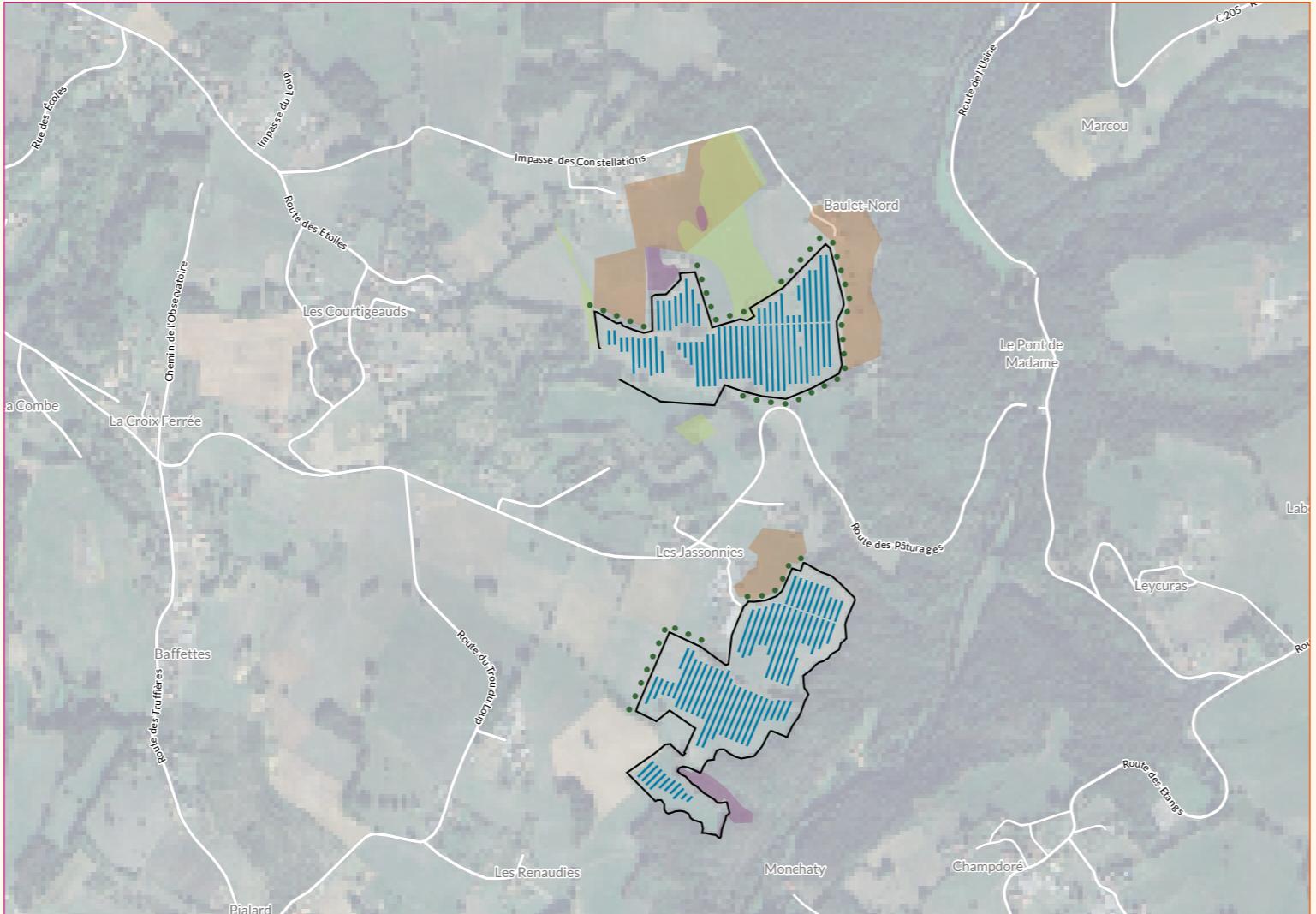
L'implantation de structures photovoltaïques sur les zones humides floristiques sera strictement évitée. Un travail sur des modalités de pâturage adaptées favorablement à ces milieux est en cours.

Notre conception a également été pensée pour réduire au strict minimum l'impact sur les zones humides pédologiques, en évitant totalement l'implantation de pistes lourdes ou de postes électriques sur ces zones. L'impact résiduel sera compensé par des mesures favorables aux milieux aquatiques.



Mesures en faveur de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemercerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), créerons des hibernaculum propices à la reproduction des reptiles, adapterons le pâturage aux zones humides et aménagerons une clôture permettant le passage de la petite faune (ex. : hérissons, lapins, etc.). Tous les arbres isolés et haies existantes seront conservés.



Intégration paysagère

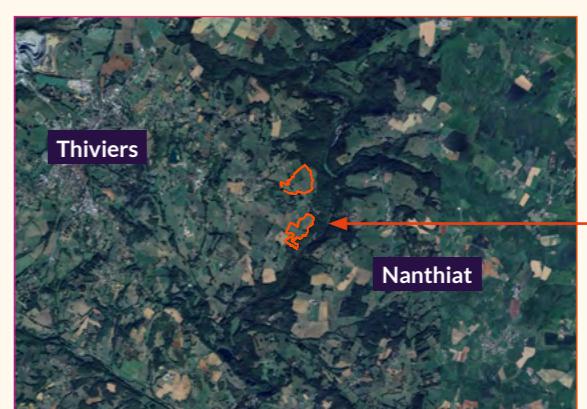
L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Les abords des hameaux des Jassonnies et de La Gaulie ne seront pas équipés de structures agrivoltaïques pour éviter tout impact paysager. De nouveaux linéaires de haies bocagères seront implantés et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site.



Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.

- ||| Trackers photovoltaïques
- Clôture type agricole
- ... Plantations ou renforcement de haies
- Enjeu environnemental évité
- Zone humide floristique
- Retrait/Evitement paysager



Projet de ferme solaire

FAQs

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole.

À qui incombe l'entretien des installations ?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface. L'exploitant agricole réalisera l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales au sein du projet.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les prairies des aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global. Des recherches complémentaires sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres.

Quid du bien-être animal ?

Plusieurs études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent. Les animaux s'abritent sous les panneaux en cas d'intempéries.



Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. En ce sens, nous organisons régulièrement des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous organisons une présentation lors d'une permanence publique **le 12 novembre 2025, de 13h à 19h, à la mairie de Nantheuil**. Il s'agit d'une démarche de concertation volontaire en amont de l'instruction du projet.



Le 12 novembre 2025

À la mairie de Nantheuil
13h - 19h

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous par e-mail à philippe.perez@lightsourcebp.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence.**

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis près de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

